



Vanackere, ministre démissionnaire, vote comme «député» pour l'Arctique

Le ministre des Affaires étrangères Steven Vanackere a apporté sa voix de député, mardi en commission des Relations extérieures de la Chambre, à une résolution sur la protection de l'Arctique qui risquait de prendre du retard, faute de quorum. Il ne manquait qu'une voix pour atteindre ce quorum et se prononcer sur un texte consensuel visant à permettre à la Belgique de négocier l'adoption d'un traité international faisant de l'Arctique une zone de paix et de coopération. Le député Dirk Van der Maelen (sp.a) a alors rappelé que le ministre démissionnaire, qui a été élu à la Chambre aux dernières élections, pouvait voter. Le président de la commission, François-Xavier de Donnea (MR), qui avait apporté un amendement à cette résolution déposée par Thérèse Snoy (Ecolo), a alors proposé au ministre CD & V de se prêter à l'exercice, afin de permettre à la résolution d'avancer plus rapidement vers la séance plénière. ■